

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 16 novembre 2023

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 16
Procuration : Madame Isabelle BUREL, procuration à Madame Odile DIVANAC'H, Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, Madame Sandra STEPHAN, procuration à Madame Carine GUILLO
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2023.

Madame Guillou demande si l'agence nationale du sport a rendu son avis sur la demande de subvention pour le projet et halle de sport. Monsieur le Maire répond que l'analyse des dossiers a été repoussée jusqu'au 30 novembre.

Monsieur Kéritel demande à Monsieur Kérisit si toutes les associations sportives ont été contactées pour préparer le planning d'utilisation de la future halle. Monsieur Kérisit lui explique que ce document à une valeur programmatique, il permet de visualiser les différentes entités du territoire qui utiliserons la salle. Il a été convenu que ce document serait joint au présent compte rendu.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- L'octroi d'une subvention à l'épicerie solidaire

- Cet ajout est validé à l'unanimité

PRESENTATION DU PROJET D'ACROBRANCHE ET PROPOSITION DE BAIL

Monsieur le Maire présente l'historique de ce projet. Monsieur Le Guen a sollicité un rendez-vous aux élus de la communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz afin de présenter son projet de création d'un parc d'accrobranche sur le territoire, le bois de Suguensou ayant retenu son attention.

Cependant, le Conseil Départemental, propriétaire du bois, a refusé l'installation d'un tel projet. Monsieur Le Guen s'est alors tourné vers la commune de Pont-Croix, les terrains de Lanéon répondant également aux critères de faisabilité. L'espace restera accessible, seule la zone de départ des circuits sera interdite au public en dehors des horaires d'ouverture.

Un projet de convention de 3 ans, renouvelable 3 fois est proposé. Ce document permettra à Monsieur Le Guen de solliciter les banques dont l'appui est nécessaire au démarrage de l'entreprise. Madame Guillou demande quelle surface est concernée par ce projet. Monsieur le Maire lui répond que cela correspond environ à 9 hectares.

Un permis d'aménager sera déposé pour l'ensemble des équipements dont l'ouverture est projetée pour 2025.

Madame Guillou demande si ce terrain a un accès au réseau électrique. Monsieur le Maire explique qu'il n'y en a pas et qu'il n'est pas prévu de créer un.

Monsieur Kérivel souligne que le projet de convention est consenti à titre gratuit, alors qu'au départ l'entrepreneur proposait une location de 1 000 €. Monsieur le Maire explique que la location sera bien à titre gratuit mais avec obligation d'accorder un passage offert pour chaque élève scolarisé à Pont-Croix, ce qui représente un budget supérieur au montant initialement prévu par Monsieur Le Guen.

Madame Guillou demande si l'impact de ce projet sur la faune a été mesuré. Monsieur le Maire lui répond que l'Office National des Forêts ainsi que le service espaces naturels de la communauté de communes vont faire le point sur la question. Dans le cadre de Natura 2000 Erwan Stricot se charge du dossier.

- Proposition acceptée, une voix contre, une abstention

PRESENTATION DU PROJET DE PARKING A LANEON

Monsieur le Maire rappelle que ce terrain est aujourd'hui utilisé comme parking occasionnel. Il serait bon de pérenniser cet usage.

Monsieur le Maire présente le projet. Des talus plantés seront créés pour retenir les écoulements. Une parcelle en herbe servira de stationnement supplémentaire. Ce positionnement permet 2 accès à la voie verte. Madame Guillou demande si un espace pour les personnes à mobilité réduite a été réservé. Monsieur le Maire, lui répond que c'est effectivement le cas. Du côté de Pen ar Han, des places PMR sont réservées, permettant un accès dans les 2 sens. Un talus côté route sera créé avec une petite emprise sur les jardins familiaux qui rendra possible un passage piéton. Lors du prochain Conseil, il sera demandé à l'Assemblée de valider les demandes de subventions sur ce projet.

En marge de la présentation de ce projet, Monsieur le Maire fait part d'une proposition du Conseil Départemental. Après la chute de nombreux arbres pendant la tempête Ciaran, il faut penser à replanter. Tous les particuliers qui souhaitent replanter des arbres pourront faire remonter leur demande à la mairie. Une commande groupée sera faite avec une aide financière du Conseil Départemental. Le projet de création de parkings compte à lui seul environ 500 m linéaires d'arbres.

DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE FINISTERE 2030

Monsieur le Maire explique la différence entre les différents volets du Pacte Finistère 2030 :

Volet 1 : aide aux projets communaux

Volet 2 : soutien aux projets structurants des communes et EPCI

Volet 3 : aide aux projets d'intérêt départemental et régional

Volet 4 : aide à l'ingénierie au service des territoires

Afin de bénéficier d'une participation plus importante du Conseil Départemental, il a été proposé de séparer en 2 le projet d'aménagement du quartier de Keridreuff et les travaux de la rue aux Oeufs et de la place de la République. Les travaux de Keridreuff sont présentés au titre du volet 2 pour l'année 2023 car ils concernent un projet d'aménagement d'une route départementale. Les travaux de la rue aux œufs et les abords de la place de la République rentrent eux dans le cadre du volet 1. Ils seront présentés pour l'année 2024, mais le dossier sera à remettre avant la fin du mois de décembre 2023. Monsieur le Maire, rappelle que le projet de Halle de sport sera proposé pour l'année 2024 au titre du volet 2.

- Proposition de demande de subvention pour les travaux de Keridreuff acceptée à l'unanimité

- Proposition de demande de subvention pour les travaux de la rue aux Œufs et place de la République acceptée à l'unanimité

AVENANTS CHANTIER CITE MUSICALE

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du chantier. Les joints sont en cours de finition. Au fur et à mesure de l'avancement du chantier, des modifications sont faites par rapport au projet de départ, en particulier pour le lot gros œuvre. La démolition de la souche d'une cheminée dans l'escalier a donné du travail supplémentaire et il a fallu ensuite la consolider. D'autre part. Il a été décidé de dejointoyer l'ensemble des pierres sur toute la hauteur de la chapelle des Ursulines, ce qui implique une plus-value pour le lot gros œuvre. Mais Monsieur le Maire précise que ces travaux seront contrebalancés par une moins-value dans les autres lots, en particulier les lots cloison, peinture et charpente-menuiserie à hauteur d'environ 60 000 €. Pour le lot électricité, il s'agit d'un changement du type de luminaire et d'une modification de l'espace du premier étage où certains éléments ont été supprimés.

- Proposition acceptée, 4 voix contre

CONVENTION ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention sous seing privé a été signée avec la société ENEDIS permettant d'établir une ligne électrique souterraine sur un terrain situé à PONT-CROIX, cadastré section ZD numéro 7, qui depuis appartient à la commune (acte administratif du 12 novembre 2015, vente par l'Association Foncière de Remembrement de PONT-CROIX à la commune de PONT-CROIX). La société ENEDIS souhaite, tel que prévu dans la convention, réitérer celle-ci en la forme authentique à ses frais exclusifs afin qu'elle soit publiée au Service de Publicité Foncière. Il s'agit de la régularisation juridique et administrative de l'installation électrique déjà existante sur ce terrain. Cet acte permettra d'éviter tout conflit futur quant à cette installation.

- Proposition acceptée à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF « CONSEILLER NUMERIQUE »

Monsieur le Maire explique que la convention va être reconduite pour 3 ans et que cela va permettre d'assurer le renouvellement du contrat d'un agent actuellement employé en CUI-CAE.

Madame Guillou déplore qu'il n'y ait plus la possibilité d'avoir des cours collectifs d'informatique. Un local bien spécifique pour cette activité manque. Elle souligne également le fait que des projets communautaires se retrouvent dans des locaux de la commune de Pont-Croix. Monsieur le Maire lui répond que c'est plutôt bon signe, car cela montre l'importance de la commune de Pont-Croix.

- Proposition adoptée à l'unanimité

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire précise qu'un agent verra son temps de travail passé de 5h à 11h / semaine. Cette augmentation fait suite au changement de service d'un autre agent qui a regagné l'équipe d'accueil en mairie.

- Proposition adoptée à l'unanimité

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

À la suite de la création de poste, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Monsieur le Maire le présente à l'assemblée.

- Proposition adoptée à l'unanimité

Des demandes sur la nouvelle organisation de personnel au sein de l'école publique sont adressées au Maire. Ce dernier explique que cette année, il y a beaucoup moins d'élèves à l'école, en particulier en maternelle où il n'y a que 17 enfants. Jusqu'à présent, il y avait 3 ATSEM : une à temps complet et 2 à mi-temps. En contrepartie, la cantine sert 120 repas par jour, alors qu'il n'y a qu'une seule personne en charge de la préparation des repas. Il y a donc là un réel besoin d'aide. Un des mi-temps d'ATSEM a donc été déplacé pour assurer un soutien en cuisine.

Monsieur Dominique Evenat souhaite souligner qu'il est faux de dire qu'un poste a été supprimé au profit de l'école Diwan (ce qu'il entend dire par certains habitants). Monsieur le Maire confirme et précise que cela a clairement été expliqué lors du dernier conseil de l'école Henri Matisse.

Monsieur le Maire, explique également que les horaires de la garderie ont été réduits car il est impossible d'avoir 2 employés jusqu'à 19 h. Pour les familles pour lesquelles il est impossible de récupérer leur enfant plus tôt, une dérogation est possible. Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse du Maire. Ce dernier précise que jusqu'à présent, il n'y a eu que 4 demandes de dérogation.

SUBVENTION EPICERIE SOLIDAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association « Secours Alimentaire du Cap Sizun » est remplacée par une épicerie solidaire intercommunale gérée par le centre Intercommunal d'Action Sociale du Cap Sizun (CIAS). Il donne la parole à Madame Divanac'h qui fait une présentation du fonctionnement de l'épicerie solidaire. Elle indique que le CIAS sollicite une subvention de 0,60 € par habitant de la commune pour le fonctionnement de l'épicerie solidaire du Cap Sizun. Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée de se prononcer sur cette demande.

- Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal une question diverse a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Article du Télégramme du 18 septembre 2023

Monsieur Dominique Evenat, absent lors du précédent conseil municipal, souhaite revenir sur cet article. Il souligne qu'à ses yeux, il y a un amalgame entre l'acte dénoncé, l'opposition politique au sein du conseil municipal et une certaine forme d'opposition au projet du Zinc de Lucie. Monsieur le Maire, lui répond que dans l'article, il n'est pas du tout question d'une accusation des membres du conseil faisant partie de l'opposition. Ici le mot « opposition » désigne celles et ceux pour lesquels ce projet commercial est problématique. Monsieur Henri Moan souligne que le mot « opposition » peut prêter à confusion. Il a souvent une connotation politique. Monsieur le Maire répond qu'effectivement, dans l'esprit de certains, c'est souvent le cas. Il ajoute cependant qu'il n'a aucun pouvoir sur la rédaction des articles faite par les journalistes, ni sur le choix de leur vocabulaire.

- Monsieur le Maire souhaite faire un rapide point à la suite de la tempête. Au 18 novembre, il reste encore une maison sans électricité sur la commune au moulin de KenicBeuzec. C'est une zone très compliquée car très boisée, le câble est déchiré et enseveli sous les arbres qui sont tombés. Monsieur le Maire remercie également l'ensemble du personnel communal qui s'est mobilisé pendant toute la période post tempête. Il relaie également le souhait du préfet ainsi que du Conseil Départemental de créer un comité de pilotage pour gérer les suites de la tempête. En tout, il y a eu plus de 295 000 coupures d'électricité sur l'ensemble du département. Le week-end dernier il n'y avait plus que 5 000 foyers privés d'électricité. Les équipes d'Enedis se sont mobilisées d'une façon exceptionnelle sur l'ensemble du territoire. Un diagnostic sur le réseau téléphonique va être fait sur la commune. Monsieur le Maire précise que toute personne peut venir signaler un problème en mairie.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 21h36.

Fait et affiché à Pont-Croix le 24 novembre 2023

Le Maire
Benoît Lauriou

